

L' « Ecole de la confiance » du faussaire Blanquer

Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 05 mars 2019



Le 11 février 2019, Monsieur Blanquer a présenté le projet de loi pour une « Ecole de la confiance » devant l'assemblée nationale, pour la « *garantie des savoirs fondamentaux pour tous, l'instruction obligatoire dès 3 ans, l'innovation pour s'adapter aux besoins des territoires (sic) l'amélioration de la gestion des ressources humaines ou encore la simplification du système éducatif pour faire progresser l'Ecole* ».

Le débat a duré une semaine portant notamment sur les points suivants :

- . Instruction obligatoire à 3 ans,
- . Formation des professeurs (amélioration (sic) de la gestion des ressources humaines),
- . Ecole inclusive (simplification du système éducatif pour faire progresser (sic) l'Ecole),
- . Évaluation du système scolaire,
- . Etablissements internationaux...et le texte a été adopté en procédure accélérée...

La garantie des savoirs fondamentaux pour tous ?

Dans l'exposé des motifs, Blanquer prétend que les lois successives relatives à l'instruction obligatoire prônent l'égalité entre tous les enfants de France, sans distinction aucune... c'est ce qu'il appelle « *la garantie des savoirs fondamentaux pour tous* » !

Premier mensonge et de taille !

Rappelons la co-existence au sein même du territoire français de deux systèmes éducatifs parallèles en vertu de la loi de refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 : un, d'excellence dans les REP* (réseaux d'éducation prioritaire) pour les élèves issus de l'immigration – appelés « *élèves les plus fragiles* » - et la disparition du système scolaire pour tous les autres enfants en substituant aux cours, des activités, sans obligation de résultat.

D'ailleurs, lors de la présentation du texte, Blanquer a bien souligné le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les REP et REP+ ! oubliant de mentionner que ce dédoublement est accompagné – pour ces classes seulement -de « *méthodes pédagogiques efficaces* » (sic) et « *...dans le prolongement* - dit-il - nous

avons enrichi l'offre d'enseignement au collège en valorisant le fonds de notre culture, les humanités classiques... », autrement dit l'enseignement du latin et du grec, ce qui n'est pas le cas pour les autres enfants pour lesquels cet enseignement est supprimé.

Et d'ajouter avec son inébranlable cynisme que « *cette politique est inédite à l'échelle du monde* » !

En effet ! aucun gouvernement au monde ne trahit sa population d'origine d'une aussi honteuse façon, ce qui relève en réalité, de la haute trahison !

L'abaissement de la scolarisation obligatoire à 3 ans ?

Présentée par Blanquer comme la « *mesure phare du texte* » ! elle serait un « *marqueur républicain* » !

En réalité, bien que juridiquement, cette scolarisation n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans, dans les faits, 97% des enfants étaient déjà scolarisés à 3 ans, les 3% restants étant des élèves des REP+, notamment les populations d'outre-mer comme Mayotte dont la totalité du territoire est devenue « REP+ ».

Autre mensonge – mais ce ne sera pas le dernier ! - alors que Blanquer prétend abaisser l'âge de la scolarisation à 3 ans, il a, au contraire, entrepris de déscolariser les 93600 enfants de 2 ans afin de récupérer des postes pour, d'une part scolariser les 3% d'élèves des REP+ (26000 enfants à la rentrée 2019), d'autre part poursuivre et accroître les dédoublements des classes de CP, CE1 et CE2 dans les REP et REP+.

Amélioration de la gestion des ressources humaines ?

Création de nouveaux instituts de formation ?

Copie frauduleuse du faussaire Blanquer !

Il prétend créer des INSP (Instituts nationaux supérieurs du professorat). En réalité, ce sont toujours les fameux IUFM - tellement décriés qu'ils furent rebaptisés ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) - désormais recyclés par Blanquer sous l'appellation INSP.

D'ailleurs, dans le texte de loi de l'« Ecole de la confiance », il est bien stipulé : « les mots '*écoles supérieures du professorat et de l'éducation*' sont remplacés par les mots '*instituts nationaux supérieurs du professorat*' », sans que soit modifié quoi que ce soit de l'ensemble du texte s'y rapportant.

Ce sont toujours les mêmes établissements et les mêmes pédagomanes qui sévissent avec non seulement le même pouvoir de nuisance mais renforcé par le fait qu'ils ont désormais la main-mise totale sur la formation des « professeurs »-qui-n'enseignent-plus !

En effet, maîtres de l'Université, les « IUFM-ESPE-INSP » prennent en charge l'intégralité de la formation de tout le personnel d'encadrement avec pour « credo » « *...qu'il n'y a rien à transmettre...* » ce qui revient à dire qu'au lieu d'être débarrassés de cette institution dont la nocivité n'est plus à démontrer, ses méfaits sont décuplés par le fait de l'anéantissement de la formation universitaire.

Recrutement et formation des « professeurs »...

...qui n'enseignent plus !

Ce qui est corroboré par les conditions de recrutement des « professeurs »-qui-n'enseignent-plus.

Dans l'exposé des motifs de la loi, Blanquer indique que « *la formation des personnels est une condition essentielle de l'élévation du niveau général* ».

Certes !

Mais, évoquant les « INSP », il déclare : « ...*Nous les concevons comme de véritables écoles professionnelles positionnées au sein de l'université... ils accompagneront le pré-recrutement des professeurs... Nous devons... permettre d'enseigner à celles et ceux dont les familles ne peuvent soutenir le coût des études* ».

Qu'est-ce à dire ?

Que le recrutement des « professeurs » (sic) dans les INSP se fait prioritairement dans les banlieues, avec des postulants sans qualification et non après une licence, ce qui se pratique déjà ! Ils deviennent « *assistants d'éducation* » sous Blanquer, simple changement d'appellation qui désigne en réalité les « *emplois-avenir-professeurs* » instaurés par Vincent Peillon mais que Blanquer se garde bien de nommer ainsi, afin de laisser croire qu'il instaure quelque chose de nouveau alors qu'il reprend et poursuit sans vergogne le même système de recrutement dont les conditions résultent de la loi du 26 juin 2012 et du décret en conseil d'Etat du 15 janvier 2013 (nullement remises en cause par Blanquer :

« *...Les candidats sont recrutés par les établissements publics d'enseignement et ces emplois « s'adressent aux étudiants boursiers sur critères sociaux, et aucune condition de nationalité n'est exigée ... » !*

« *Sont prioritaires notamment : « les étudiants – non diplômés - 1^{ère} ou 2^{ème} année de licence ou 1^{ère} de master :*

« *. qui ont résidé au moins deux ans dans une Z.U.S (zone urbaine sensible), dans une Z.R.R. (zone de revitalisation rurale) ou dans un D.O.M (St Martin, St Barthélémy, St Pierre et Miquelon)*

« *. ou qui ont effectué au moins deux années d'études secondaires dans un établissement situé dans une de ces zones ou dans un établissement relevant de l' « éducation prioritaire »... » !!!*

« *...Un contrat de droit privé est conclu pour une durée d'un an au cours duquel le bénéficiaire – qui peut effectuer des missions semblables à celles d'un assistant d'éducation, d'un assistant pédagogique ou d'un auxiliaire de vie scolaire - dispose d'un tuteur et doit se présenter à un des concours de recrutement d'enseignants... », autrement dit, au concours de l'IUFM/ESPE/INSP qui le formate entièrement.*

« *...Ce mode de recrutement devient la voie naturelle de l'accès à l'enseignement... »* avait dit NV.Belkacem. Il n'est donc plus question d'enseignement universitaire dans la formation, ce qui se conçoit aisément puisqu'il n'est plus question d'enseigner mais d'accompagner les élèves dans leurs activités.

Cela, c'est seulement pour les élèves qui ne sont pas dans les REP et REP+.

A la rentrée 2017, plus de 65000 « *étudiants* » (sic) ont déjà reçu cette formation pour un formatage intégral, et Blanquer d'ajouter cyniquement que ce « *dispositif est éminemment social...* » faisant mine de déplorer qu'il soit « *vu comme une précarisation* » !

Par contre, pour les élèves des REP et REP+, sont recrutés de vrais professeurs pour une Ecole d'excellence.

Une simplification du système éducatif pour faire progresser l'École ?

Une école inclusive !

Toujours dans la même logique, Blanquer déclare : « *Par cette loi, nous proposons, une école des savoirs fondamentaux de la maternelle à la dernière année du collège, dans une continuité parfaite d'administration, elle suivra les élèves et les prémunira de ces ruptures parfois douloureuses entre la maternelle et l'élémentaire, entre l'élémentaire et le collège* ».

Il s'agit donc de regrouper, d'inclure, au sein d'une même structure appelée « *établissement des savoirs fondamentaux* », toutes les classes, de la maternelle au collège, ce qui est la preuve de la disparition de la transmission des savoirs (sauf dans les REP et REP+) où la notion de classe, de niveau n'a plus sa raison

d'être puisqu'il s'agit seulement d'occuper les jeunes à des activités.

Ceci est parfaitement logique mais présenté dans un langage sibyllin, les parlementaires n'y ont vu « que du feu » ! bien que le texte de loi fournisse quelques indications notables :

. Le mot « livres » est remplacé par les mots « support pédagogique »,

. Les mots « l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur » sont remplacés par les mots « l'enseignement dans les classes maternelles et élémentaires, dans le second degré et dans le supérieur »,

. Les mots « les établissements privés du 1^{er} degré » sont remplacés par les mots « établissements d'enseignement privé »,

. Les mots « proviseur » ou « principal » sont remplacés par les mots « chefs d'établissements »,

. Les mots « lycées et collèges » sont remplacés par les mots « établissements publics d'enseignement »,

C'est cela, l'Ecole inclusive !

Évaluation du système scolaire

Le conseil national d'évaluation du système scolaire » est remplacé par le « conseil d'évaluation de l'Ecole », le mot « national » a disparu.

Il s'agit d'évaluer établissement par établissement, sans considération d'homogénéité nationale, ce qui se conçoit aisément puisqu'il n'y a plus de programmes scolaires, plus de niveau à atteindre, et qu'il est davantage question d'évaluer l'établissement que les résultats des élèves.

C'est ainsi que Blanquer déclare : « Nous devons forger une nouvelle conception de l'évaluation...le conseil de l'évaluation permettra l'existence, pour la première fois, d'un système d'évaluation de toutes nos écoles et de nos établissements. Il reposera d'abord sur l'auto-évaluation(!!!) et sera complété par un travail collectif de l'institution ».

De ce fait, les évaluations nationales et internationales des élèves (PISA par exemple) seront faites auprès de ceux des REP et REP+, ce qui permettra au faussaire Blanquer, de prétendre qu'avec sa politique éducative, le niveau monte !

Les établissements internationaux, c'est pour qui ?

Les établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) sont constitués de classes des premier et second degrés dispensant tout au long de la scolarité, des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère.

L'objectif du gouvernement est de faire émerger une dizaine de ces établissements avec un statut sur mesure ; trois projets sont déjà bien avancés (Courbevoie, Lille, Marseille).

Il est stipulé que la scolarité dans ces EPLEI déroge aux objectifs de l'article 122-1-1 c'est-à-dire à la logique de l'acquisition du « socle commun de compétences » applicable à tous les élèves qui ne sont pas dans les REP, article où sont seulement énoncés des objectifs qui n'ont aucune chance d'être atteints dans la mesure où aucun programme précis n'est défini pour aboutir et qu'aux cours sont substitués des activités.

Pour ces EPLEI, pas d'article 122-1-1.

Outre la définition d'objectifs, il est question de programmes de formation... de chaque année d'études ...

il n'est donc pas non plus question d'école inclusive.

Ce qui conduit à nous interroger sur le fait de savoir à qui sont destinés ces EPLEI ?

Nous avons la réponse dans la déclaration de Blanquer :

« Aujourd'hui, l'enseignement international est souvent réservé aux familles favorisées qui scolarisent leurs enfants dans des écoles privées et coûteuses. « En vous soumettant la création d'établissements publics locaux d'enseignement international, je vous propose de donner au service public d'éducation une plus forte dimension internationale pour permettre à des élèves venus de tous les milieux, de tous les horizons, de bénéficier de cette dynamique et de s'ouvrir encore davantage sur l'Europe et sur le monde...

« En cela, le texte que nous examinons est résolument un texte de confiance dans les « territoires » (terme utilisé par Blanquer pour désigner les REP) ...à s'organiser selon leurs contraintes tout en respectant le cadre national(...)

« Ces petites « patries » (pas moins !) qui font la grande (?), c'est l'histoire de notre Ecole française (?)

« Il revient donc à l'Etat d'assurer l'équité entre les territoires, en donnant plus à ceux qui ont besoin le plus, c'est ce que nous faisons pour l'éducation prioritaire, pour l'école rurale et pour celle des territoires ultramarins.

« Cette politique d'équité s'adresse particulièrement aux élèves les plus fragiles... » (pour Blanquer, élèves des REP et REP+).

Tout est dit !

Il a d'ailleurs été relevé, dans un article de BFMTV.com du 28/12/2018, que Blanquer joue la carte de la mondialisation et qu'il veut des établissements spécialisés pour les élèves polyexclus, avec un statut ad hoc d'établissement public local d'enseignement international (EPLEI).

C'est ce qui vient d'être voté.

Conclusion

Voilà l' « Ecole de la confiance » du faussaire Blanquer qui poursuit ses falsifications sans relâche dans le but de nous faire croire qu'il procède à la restauration du système éducatif alors que toute sa politique éducative ne vise qu'à privilégier la scolarité des élèves issus de l'immigration au détriment de tous les autres enfants, du primaire à l'université, avec toutes les conséquences dramatiques qui en résultent pour l'avenir de nos enfants et de la société française.

Nous ne vaincrons pas cette politique assassine en engageant des débats surréalistes sur la question de savoir « *A quoi sert l'école ?* » – question que ne se posent pas nos gouvernants pour les REP où est dispensé un enseignement d'excellence - mais en engageant un juste et salubre combat qu'il est impératif et urgent de mener sans lequel il est évident que nous périrons !

**cf. Mise en scène du couple Blanquer-Macron dans l'ouvrage « Blanquer, ce monstre froid » – Editions des Triangons*

**REP et REP+ - environ 1200 sur le territoire national scolarisant environ 1 200 000 élèves de métropole et d'outre-mer- cf.carte sur internet.*